



**DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS-DE-FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023**

Membres en exercice : 42

Présents : 28

Votants : 37

Date convocation : 6 avril 2023

Date d'affichage : 6 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril,

**Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 20h30, s'est réuni à Luzarches, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.**

Étaient présents : (28) Patrice ROBIN, Claude KRIEQUER, Paule LAMOTTE, Annick DESBOURGET, Christiane AKNOUCHE, Richard GRIGNASCHI, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Sylvain SARAGOSA, Jacques GAUBOUR, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Michel ZEPPEFELD, Sylvie LOMBARDI, Jean-Christophe MAZURIER, Sylvaine PRACHE, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Gilles WECKMANN, Laurence CARTIER-BOISTARD, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Hugues BRISSAUD, Laurence BERNHARDT, Cyril DIARRA, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés avant donné pouvoir : (9) Delphine DRAPEAU donne pouvoir à Jacques ALATI, Corinne TANGE donne pouvoir à Sylvain SARAGOSA, Gilbert MAUGAN donne pouvoir à Jean-Noël DUCLOS, Nathalie DELISLE-TESSIER donne pouvoir à Michel MANSOUX, Nicolas ABITANTE donne pouvoir à Michel ZEPPEFELD, Éric RICHARD donne pouvoir à Cyril DIARRA, Nathalie BENYAHIA donne pouvoir à Thierry PICHERY, Sarah BÉHAGUE donne pouvoir à Hugues BRISSAUD, Pascal MARTIN donne pouvoir à Valérie LECOMTE.

Absents : (5) Jacques RENAUD, Christophe VIGIER, Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Fabrice DUFOUR.

Secrétaire de séance : Jean-Marie BONTEMPS

| | |
|------------|--|
| N°2023/042 | TRANSFERT EXCEDENT DU BUDGET ANNEXE MORANTIN SUR LE BUDGET PRINCIPAL DE LA C3PF |
|------------|--|

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les instructions comptables M4 et M57,

Vu les budgets primitifs principal de la C3PF et annexe Morantin,

Vu l'avis favorable de la Commission administration générale, finances et contrôle de gestion en date du 21 mars 2023,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 3 avril 2023,

Considérant la possibilité de transférer tout ou partie de l'excédent de fonctionnement du budget annexe à la Collectivité de rattachement,

Considérant les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France et du village d'entreprises Morantin,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

TRANSFÈRE la somme de 75 000 euros du budget annexe Morantin 2023 (Compte 672) au budget principal C3PF 2023 (Compte 75861).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin